



Obtenir un bac gris

Les bacs gris sont dédiés à la collecte de vos déchets ménagers courants.

En savoir plus sur la politique "Collecte des déchets" de la Métropole

Vous pensez que votre bac gris a disparu ou a été endommagé par la Métropole lors des opérations de ramassage des déchets ?

Selon votre lieu d'habitation, les démarches sont différentes. Suivez les instructions données par le formulaire sur Toodego.

- Si vous habitez à **Bron, Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin ou Villeurbanne.**
 - Remplissez le formulaire sur Toodego
 - Votre demande sera transmise à nos services qui vérifieront ce qui s'est passé :
 - si la Métropole est responsable des dommages causés à votre bac ou de sa disparition, votre bac sera remplacé dans les 5 jours
 - si la Métropole n'est pas responsable, il vous faudra acheter un nouveau bac gris ou le faire réparer.
- Si vous habitez **une autre commune que Bron, Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin ou Villeurbanne.**
 - Vous devez d'abord faire réparer ou remplacer votre bac gris pour que le ramassage des ordures ménagères puisse se poursuivre.
 - Ensuite, vous pouvez faire une demande de remboursement
 - soit par courrier à : Métropole de Lyon, DAJCP - service assurances, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03
 - en précisant : la date, les circonstances de l'incident, les caractéristiques du bac : nombre de roues (2 roues, 4 roues), litrage du bac
 - en joignant la facture de remplacement ou de réparation du bac gris
 - soit par formulaire sur Toodego

Notre service Assurances instruera le dossier, étudiera les droits à remboursement et vous informera des suites de votre demande.

Votre démarche sur Toodego

Signaler un bac gris endommagé

Toodego est la plate-forme de vos services et démarches en ligne dans la Métropole de Lyon